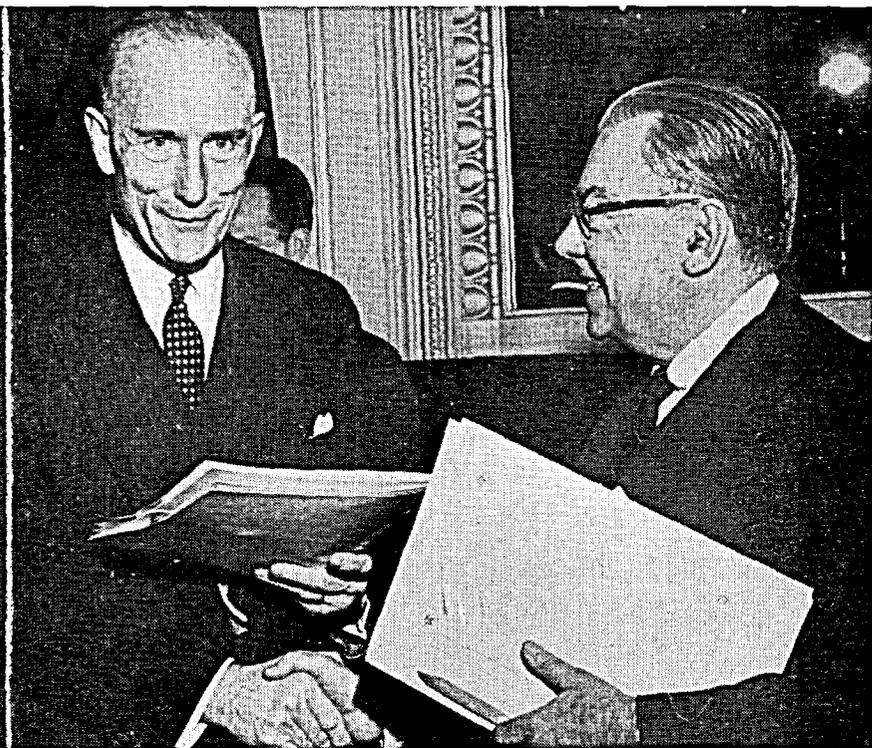


Accord culturel franco-canadien

LE PREMIER accord culturel de caractère général entre la France et le Canada a été signé le mercredi 17 novembre 1965 à Ottawa par l'ambassadeur de France, Son Excellence M. François Leduc et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin.

L'Accord est destiné à établir sur des bases répondant aux réalités actuelles, le cadre de la coopération franco-canadienne en matière culturelle. Il s'agit donc d'une initiative conforme à la politique de coopération étroite entre les deux pays souhaitée par le général de Gaulle et le premier ministre Pearson lors de leur rencontre en janvier 1964.

Le nouvel Accord comprend un préambule, onze articles et un échange de lettres. Le préambule s'attache à préciser de la façon suivante les buts poursuivis par l'Accord: développer les échanges entre les deux pays dans le domaine de la culture, de la science, de la technique et des arts, favoriser la diffusion de la langue française et contribuer ainsi à renforcer les liens traditionnels d'amitié



Ambassadeur de France au Canada, M. François Leduc (à gauche), serre la main du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, après la signature d'un accord culturel entre leurs deux gouvernements.